

– Au vote, la prise en considération de ce postulat est acceptée par 69 voix contre 2. Il y n’y a pas d’abstention.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Binz (SE, UDC/SVP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burgener (FV, PS/SP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), Duc (BR, ACG/MLB), Emonet (VE, PS/SP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Ganiot (FV, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Genoud (VE, UDC/SVP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauer (SC, PDC/CVP), Lehner (GL, PS/SP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Neuhaus (SE, PDC/CVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Savary (BR, PLR/FDP), Schneider (LA, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuway R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfeli (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Vez (FV, PDC/CVP), Vial (SC, PDC/CVP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 69.*

Ont voté non:

Gander (FV, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP). *Total: 2.*

– Cet objet est ainsi transmis au Conseil d’Etat pour qu’il lui donne la suite qu’il implique.

Postulat P2076.10 Eric Collomb (nouveau régime pour l’obtention de l’aide sociale)¹

Prise en considération

Collomb Eric (PDC/CVP, BR). Je remercie d’emblée le Conseil d’Etat qui nous recommande de prendre en considération mon postulat qui vise, et je tiens à le dire, en premier lieu l’insertion professionnelle des bénéficiaires de l’aide sociale. Absolument convaincu que de rester actif contribue à se réinsérer plus rapidement, je me réjouis que notre gouvernement approfondisse l’idée de rendre obligatoire un stage de quatre semaines au service de la collectivité, avant de bénéficier de l’aide sociale. Un emploi, même de courte durée, peut faire office de tremplin, tout comme il permet aux bénéficiaires de l’aide sociale de structurer leur emploi du temps et de soutenir leur intégration sociale. Au chapitre des bienfaits de l’accomplissement de travaux d’intérêt public, on trouve également l’amélioration de l’image des bénéficiaires face à la population qui

pourrait alors se rendre compte que l’occupation de ces travailleurs profite à la collectivité. La législation mentionne déjà le principe de contre-prestation pour le bénéficiaire de l’aide sociale et de l’esprit de ce principe en attendant qu’il fournisse une contribution active pour la réinsertion professionnelle. Quelle plus belle contribution donc que le fait de travailler, de rester actif et donc de se sentir utile? Je suis persuadé que le principe de demander à ceux qui veulent obtenir l’aide sociale de travailler durant quatre semaines pour les collectivités publiques pourra produire des effets bénéfiques, autant pour les bénéficiaires de l’aide sociale que pour l’Etat. Il ne faut pas se le cacher toutefois, cette mesure permettrait aussi d’éloigner les personnes qui ne s’impliquent pas assez pour trouver du travail et de lutter contre ceux qui travaillent au noir tout en bénéficiant de l’argent de l’Etat. Ramasser du bois en forêt, trier des déchets, nettoyer des places publiques, apporter de l’aide au personnel de voirie, autant de tâches certes fastidieuses, mais qui ont le mérite de différencier les vrais demandeurs d’aide sociale des abuseurs. Comme le mentionne le Conseil d’Etat dans sa réponse, ce système devrait concerner l’ensemble du territoire cantonal, ce qui pourrait entraîner des difficultés organisationnelles et logistiques. Mais il faut reconnaître que cela ne serait pas la première tâche que l’Etat devrait déployer à l’échelle du canton. Je suis donc confiant quant à l’éventuelle mise en œuvre de ce nouveau régime. Pour toutes ces raisons, tout comme le Conseil d’Etat, je vous invite à soutenir mon postulat.

Brodard Jacqueline (PDC/CVP, SC). Par ce postulat, notre collègue Eric Collomb propose que les demandeurs et demandeuses d’aide sociale aptes à travailler à 50% au moins et sans enfant à charge, commencent par travailler quatre semaines au service de la collectivité publique. Un modèle similaire est appliqué entre autres dans les villes de Winterthur et de Zürich. Mais, comparaison n’étant pas toujours raison, il est judicieux qu’une analyse soit faite afin de savoir si un tel modèle pourrait être appliqué à l’ensemble de notre canton. Pas plus tard que la semaine dernière, le Grand Conseil du Valais a introduit une telle notion dans sa loi. Nos collègues valaisans sont convaincus que cette façon de faire sera positive pour les personnes, notamment des jeunes qui, se retrouvant à l’aide sociale, perdant petit à petit le goût du travail, devenant ainsi de plus en plus marginalisés. L’idée émise dans ce postulat est intéressante. Son développement permettra certainement de sortir quelques demandeurs du cercle vicieux de l’aide sociale et de favoriser ainsi une meilleure cohésion sociale. Par conséquent, un rapport sur le sujet mérite d’être effectué. C’est pourquoi le groupe démocrate-chrétien soutiendra ce postulat.

Peiry-Kolly Claire (UDC/SVP, SC). Toute mesure incitant à la réinsertion rapide du bénéficiaire de l’aide sociale, tout comme les mesures pour prévenir les abus dans l’aide sociale, sont et seront soutenues par notre groupe. Pour le groupe de l’Union démocratique du centre, le rôle de l’aide sociale est d’aider passagèrement les personnes en situation de détresse à retrou-

¹ Déposé et développé le 17 juin 2010, BGC p. 1059; réponse du Conseil d’Etat le 15 février 2011, BGC p. 727.

ver une place utile dans la société. Travail avant de toucher l'aide sociale, un postulat que notre groupe va soutenir. Cette mesure n'est pas une première. Instaurée à Winterthur, elle a été suivie par d'autres villes alémaniques et il semblerait que ce projet qui a fait ses preuves est aujourd'hui repris par certains cantons alémaniques et romands. A Fribourg, le Conseil d'Etat est prêt à analyser la faisabilité d'un système similaire à celui de Winterthur dont, semble-t-il, le caractère obligatoire est largement accepté, 80% d'avis positifs par les travailleurs du programme. Avec ces quelques considérations, le groupe de l'Union démocratique du centre, dans sa majorité, soutient ce postulat et, en cas d'acceptation, attend de la part du Conseil d'Etat un rapport circonstancié.

de Roche Daniel (*ACG/MLB, LA*). Lieben und Arbeiten, so sagen weise Männer und Frauen, sei das Ziel des Lebens. Was, wenn man nicht mehr arbeiten kann oder vielleicht auch keine Stelle findet? Dann endet man manchmal, nicht immer, bei der Sozialhilfe.

Die Idee, die uns hier von Eric Collomb vorgeschlagen wird, scheint eine gute zu sein. Sie ist und bleibt in Winterthur offenbar eine kleine Erfolgsgeschichte und sie wird auch in Zürich so angewendet und sie wird in Basel und Bern modifiziert ausprobiert.

Das Problem sehe ich schon auch. Hier werden Leute zur Arbeit gezwungen. Es gibt vielleicht auch Konkurrenz auf dem ersten Arbeitsmarkt. Aber die vier Wochen, die da vorgesehen sind, sind nicht wirklich eine Konkurrenz für den Arbeitsmarkt und es sind Arbeiten, die im Interesse der Allgemeinheit sind. Ich komme aus Basel, dort gibt es einen Tinguely-Brunnen. Vor diesem Tinguely-Brunnen treffen sich jedes Wochenende Jugendliche, die dort leider viel Dreck und Abfall hinterlassen, auch zerschlagene Flaschen. Wer räumt das weg? Das sind normalerweise die städtischen Reinigungsdienste. Und solche Leute, die wir hier sehen und an die wir hier denken, könnten solche Arbeit verrichten.

Also ich möchte im Namen unseres Mitte-Links-Bündnisses das Postulat für erheblich erklären. Wir sind einstimmig dafür und meinen, dass diese Massnahme eine vertiefte Studie verdient. Dies insbesondere, weil sie der Wiedereingliederung von ausgesteuerten Leuten und von Sozialhilfe-Empfängern dienen kann. Und weil offenbar die Kosteneinsparungen grösser sind als das, was man in ein solches Programm investieren muss.

Ganioz Xavier (*PS/SP, FV*). Le postulat qui nous est présenté n'est à notre sens pas une bonne idée. Non seulement il propose un concept qui recèle en lui-même un nombre important de désavantages, qui coûtera assurément extrêmement cher à la collectivité et dont l'efficacité, malgré ce qui a été dit jusque là, est plus que douteuse. Mais aussi ce postulat est peu clair quant aux intentions de son auteur. Défend-t-il le système proposé? Oui? Non? Nous n'en savons rien en définitive et nous estimons qu'une motion sur ce thème aurait eu l'avantage certes de la clarté, mais plus encore celui d'une détermination courageuse, d'une position assumée. Nous regrettons que cela ne soit pas

le cas. Il est vrai que le nombre de personnes s'adressant à l'aide sociale est en augmentation et cette évolution risque bien d'être galopante, mais pourquoi? Avec évidence et comme nous le clamons il y a des mois déjà, la récente révision de la loi sur le chômage va, dès avril, jeter dans les bras des services communaux de l'aide sociale, des dizaines de chômeurs et chômeuses dépourvus de leurs prestations. Les premières prévisions parlent d'ailleurs de plus de 300 personnes pour notre canton. Dans cet esprit, nous ne pouvons pas accueillir favorablement une idée qui ne fera que donner un nouveau coup de bâton sur les personnes concernées. Il est vrai qu'une contribution active des bénéficiaires de l'aide sociale peut être demandée, mais de là à présupposer l'accès à l'aide sociale par une mesure de contrainte peu étayée ne se justifie pas, ceci d'autant plus que la contribution proposée se révèle injuste puisqu'elle ne s'adresse qu'aux célibataires valides. Parlons enfin de l'efficacité de la mesure. La réponse du Conseil d'Etat indique que 35% des 20% de personnes ayant passé par cette mesure ont retrouvé du travail. Arithmétiquement parlant et si mes calculs sont bons, cela signifie que sur 100 personnes, seules sept se retrouvent activement sur le marché du travail. Avouons que ce n'est pas beaucoup et que ce chiffre révèle seulement qu'il y a parmi les demandeurs d'emploi un pourcentage certes faible, mais un pourcentage de personnes dont les dossiers sont suffisamment bons et intéressants pour retrouver un travail, ceci avec ou sans la mesure de contrainte proposée. C'est pourquoi notre groupe rejette le postulat proposé et nous regrettons que son auteur, encore une fois, présente sous des arguments pseudo-sociaux une contrainte nouvelle et stigmatisante pour les bénéficiaires de l'aide sociale.

Feldmann Christiane (*PLR/FDP, LA*). Der Weg, den der Postulant beschreibt, ist sehr interessant und scheint verführerisch. Jede Massnahme, die Erfolg bringt, um Leute in die Arbeitswelt zu integrieren, ist zu prüfen und zu verfolgen. Bei der Diskussion in der Fraktion waren wir uns nicht ganz sicher, ob Aufwand-Kosten-Nutzen in einem richtigen Verhältnis sein werden. Und deshalb sind wir sehr interessiert, zu sehen, ob dies auch im Kanton Freiburg anwendbar ist. Wir unterstützen das Postulat, damit wir mit diesem Resultat dann wissen, ob das ein gangbarer Weg ist. Mit diesen Bemerkungen wird die Freisinnig-demokratische Fraktion das Postulat akzeptieren.

Schnyder Erika (*PS/SP, SC*). Permettez-moi de vous dire au premier abord que si cette idée peut paraître séduisante, elle doit être absolument classée dans la catégorie des fausses bonnes idées. Je défie les communes et les petites en particulier, de mettre en place un tel système qui devra faire en sorte que la première personne qui vient s'adresser à l'aide sociale doive tout d'abord faire quatre semaines de travail d'intérêt général ou de services à la collectivité. D'abord, il faudrait créer ce travail, mettre en place toute une série de mesures pour pouvoir permettre à ces personnes d'accéder à ces possibilités et ensuite de cela, il faudra avoir le personnel nécessaire à la surveillance de l'exécution de ce travail, à la motivation des personnes. Parce que

finalement, s'il s'agit de mettre un emplâtre sur une jambe de bois, je ne vois vraiment pas pourquoi on se fatiguerait, ça coûtera 10 fois moins cher de verser les prestations d'aide sociale. D'autre part, il y a aussi un élément qui me chiffonne beaucoup, chaque fois que l'on demande des mesures d'aide spécifiques pour les chômeurs, pour les jeunes qui se retrouvent à faire deux, trois, voire quatre formations et n'ont pas de travail ni de possibilité d'avoir des motivations suffisantes, eh bien là, il n'y a personne qui vient à la rescousse. Mais alors pour nous trouver des imbécilités de ce genre, eh bien excusez-moi, M. le Député, mais je trouve que c'est lamentable.

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. Tout d'abord quelques précisions sur le système. Effectivement, le système «passage» a été mis en place par la ville de Winterthur. Il n'est pas en place à Bâle. La ville de Bâle est en train d'analyser la possibilité de l'introduire et à Berne et Thoune, il y a d'autres projets qui sont mis en place et qui ne se collent pas sur le système «passage». Et pour la loi acceptée par le Parlement valaisan la semaine passée, si effectivement l'initiative déposée demandait l'introduction du système «passage» à Winterthur, c'est un contre-projet qui a été accepté par les Valaisans, qui n'est pas tout à fait le système passage, juste pour que vous ayez toutes et tous l'ensemble des informations sur les projets. A Zürich, je ne sais pas ce qu'il en est. La question de l'insertion des bénéficiaires de l'aide sociale fait l'objet de nombreuses réflexions dans ma Direction, avec la Direction de l'économie également. Nous avons un groupe de travail prospectif sur des propositions à faire pour lutter contre le chômage de longue durée. Nous allons prochainement rendre un rapport sur le travail de ce groupe de travail et nous allons intégrer les réflexions du projet «passage» pour répondre au postulat tel que déposé par M. le Député Collomb. Nous allons donc analyser les avantages et les inconvénients de ce programme. Aujourd'hui, ça n'est pas possible de dire si c'est faisable d'introduire le projet «passage», qui est mis en place par Winterthur, dans le canton de Fribourg et s'il répond vraiment aux besoins de notre canton. C'est pour cela que nous allons en faire l'analyse. Nous avons déjà rencontré les responsables du projet de Winterthur et nous allons maintenant faire l'analyse des coûts, parce que c'est 375 personnes qui devraient travailler durant un mois dans notre canton. Donc effectivement, comme l'a dit M^{me} la Députée Erika Schnyder, il va falloir que les communes mettent à disposition 375 places de travail pour accueillir durant un mois ces personnes. Ce sont 375 personnes par année qui vont le faire pendant un mois. Enfin, divisé par 12, ça ne fait pas 375 places, mais ça en fait quand même un certain nombre. Et ces personnes, vous l'avez vu dans le projet de Winterthur, sont coachées, donc il y a un personnel d'encadrement, il y a un coaching. Il ne suffit pas de faire ramasser des débris de verre à ces personnes ou de nettoyer les forêts, mais c'est bien de les accompagner. Et si l'objectif n'est pas d'évaluer les compétences des personnes, ça ne sert pas à grand chose de mettre en place de tels projets. Donc une analyse des coûts, une évaluation du système et voir dans quelle mesure le projet peut être

adapté. Ce que j'aimerais rappeler encore: aujourd'hui, on est confronté avant tout à un problème structurel. Il s'agit en effet moins d'un manque d'engagement ou d'une faible motivation de la part des personnes concernées que d'une problématique d'organisation du système. D'un côté, l'augmentation des exigences de qualification diminue le nombre de places disponibles pour des personnes de formation élémentaire – c'est 50% des bénéficiaires de l'aide sociale qui ont une formation élémentaire – et de l'autre, des réformes successives des assurances sociales qui restreignent l'accès à des prestations. M. Ganioz a parlé des effets de la LACI, ce sont 250 personnes qui arrivent en fin de droit au 1^{er} avril 2011 dans notre canton. C'est entre 80 et 100 personnes par mois qui vont arriver dans les services d'aide sociale, en plus du flux normal des demandeurs. Donc on voit qu'on sera confronté à une problématique importante.

En résumé, pour terminer, la réinsertion doit être renforcée dans notre canton. Nous allons intégrer la proposition du postulat Eric Collomb dans nos réflexions et faire un rapport pour proposer une solution adaptée au canton de Fribourg. C'est avec ces remarques que je vous invite à accepter ce postulat.

– Au vote, la prise en considération de ce postulat est acceptée par 53 voix contre 14. Il y a 2 abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Glardon (BR, PDC/CVP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Neuhaus (SE, PDC/CVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfél (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Vez (FV, PDC/CVP), Vial (SC, PDC/CVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 53.*

Ont voté non:

Burgener (FV, PS/SP), Clément (FV, PS/SP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Emonet (VE, PS/SP), Ganioz (FV, PS/SP), Hänni-F (LA, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Lehner (GL, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Piller V. (BR, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Schneider (LA, PS/SP), Thévoz (FV, ACG/MLB). *Total: 14.*

Se sont abstenus:

Rey (FV, ACG/MLB), Savary (BR, PLR/FDP). *Total: 2.*

– Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.